

Munster, le 13 mars 2025

Chères donatrices, chers donateurs,

Des changements intervenus dans la situation des familles que nous soutenons nous amènent à faire le point avec vous. De bonnes nouvelles, des attentes et de nouveaux engagements pour le groupe solidarité.

NOUVELLES DES FAMILLES / FAMILLES NOUVELLES

Une deuxième famille vient d'obtenir un titre de séjour d'un an renouvelable. Il s'agit de la famille que nous avons soutenue dès la création du groupe. Cela leur permet enfin, au bout de 8 ans de présence en France, de travailler légalement et de construire plus sereinement un projet de vie. Leur fils aîné avait déjà obtenu en 2024 une carte de séjour jeune majeur dont il demande le renouvellement. Ayant eu son diplôme de CAP maçonnerie, il travaille depuis en intérim. Il a par ailleurs passé avec succès le permis de conduire.

La famille résidant à Mulhouse, qui avait obtenu des cartes de séjour début 2024, vient de voir prolonger leurs titres de séjour : 2 ans pour la maman, 1 an seulement pour le papa qui n'a pas un niveau suffisant de français d'après les exigences des services de la préfecture. Problème qui n'a pas été pris en compte : il n'a pas pu suivre les cours de français délivrés par l'OFFI (office français de l'immigration et de l'intégration) étant sur liste d'attente... Encore un exemple du manque de logique du système. La famille est maintenant bien intégrée à Mulhouse, dans un nouvel appartement depuis le mois de décembre.

Troisième famille soutenue : la maman mariée depuis le mois d'août a déposé une demande de régularisation au titre de conjointe de Français. Le dossier est en cours d'examen, la régularisation est "de droit" donc devrait être attribuée, mais les délais sont longs, de plus en plus longs car les services de la préfecture manquent d'effectifs. Elle attend impatiemment sa carte de séjour pour pouvoir travailler et participer aux dépenses de la famille. Elle continue ses engagements bénévoles dans diverses associations de Munster. Financièrement, leur situation est difficile, car au vu de la situation administrative de la maman ils n'ont droit à aucune aide de l'Etat (aide au logement, prime d'activité...).

Nous avons accueilli depuis octobre 2024 une nouvelle famille composée d'une maman et de sa fille de 16 ans scolarisée au lycée Blaise Pascal. La maman a déposé une demande de titre de séjour pour raison de santé et est en attente de la réponse. Hébergées un temps chez des particuliers, nous venons de leur trouver un logement sur Colmar, plus pratique pour la scolarité de la jeune fille et les rendez-vous fréquents à l'hôpital pour la maman.

Dernière famille accueillie : une maman et ses 4 enfants adolescents. Déboutés de leur demande d'asile, ils devaient quitter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile fin 2024. Un bel élan de solidarité a permis de leur trouver un appartement proche de Munster, puis de meubler cet appartement. Nous avons pu les aider à emménager début janvier.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette réussite

en relayant notre recherche de logement, et en donnant meubles et objets de première nécessité !

Les enfants ont pu poursuivre leur scolarité, lycées professionnels pour les 2 ainé(e)s, collège pour les plus jeunes. L'ainée s'est inscrite pour une formation BAFA, proposée à tous les jeunes de Munster par la comcom et grâce à l'aide financière de Caritas. Et la maman s'active dans les associations de Munster, en tant que bénévole aux Restos du Cœur notamment.

VIE DU GROUPE

Les régularisations obtenues ont donc permis d'accueillir ces 2 nouvelles familles, toutes les deux francophones, et de leur assurer un minimum de vie décente, c'est-à-dire un toit.

Préalablement à la décision d'accueil, nous veillons à avoir les finances nécessaires pour payer loyer, charges et assurance pour le logement. Le financement se fait toujours et en très grande partie grâce à vos dons, utilisés intégralement pour les familles car nous n'avons aucun autre frais. Des actions ponctuelles nous permettent de financer les frais de régularisation (timbres fiscaux, déplacements pour le renouvellement des passeports...).

Nous rencontrons ensuite les familles pour mettre en place un projet d'accompagnement personnalisé et des bilans périodiques sont fait pour suivre l'évolution de leur situation.

Deux membres du groupe se proposent pour être référentes et sont en contact étroit avec chaque famille. Les réunions mensuelles du groupe permettent de réfléchir ensemble aux difficultés éventuellement rencontrées, mais aussi de saluer les efforts positifs d'intégration. Les questions d'ordre juridique ou administratif sont réglées grâce au lien avec la Cimade de Colmar et aux échanges avec d'autres associations d'aide aux migrants.

Nous avons toutefois des inquiétudes par rapport à la loi promulguée en janvier 2024, durcie en 2025 par une circulaire du ministère de l'intérieur. Il est rappelé aux préfets le caractère exceptionnel des régularisations et la pression est mise pour augmenter les expulsions de migrants.

La durée minimum de présence en France exigée pour une demande de régularisation passe de 5 à 7 ans, et de 3 à 7 ans pour les jeunes arrivés en France avant leur majorité. Un niveau de français plus élevé est réclamé, non seulement à l'oral, mais aussi à l'écrit.

Les délais d'instruction des dossiers, premières demandes ou renouvellement, se rallongent sans cesse et maintiennent les familles dans la précarité et l'angoisse.

Nous devons nous attendre à des régularisations plus difficiles à obtenir et un temps encore plus long pour y parvenir.

EVÈNEMENTS PASSÉS ET À VENIR

Pendant le forum de l'association VMT "Les automnales", le groupe a été à l'initiative de 2 rencontres : projection du film "Le repli" suivi d'un débat avec le public, et café-mémoire témoignages et échanges autour des langues maternelles à la brasserie Taal.

Nous avons participé pour la première fois au salon des vins nature "VertigVineux" d'Ostheim en proposant aux visiteurs une petite restauration. L'occasion de nouer de nouveaux contacts, outre l'aspect financier.

Prochaine date : le salon d'artisanat "Les Doigts de Fée" dans la salle des fêtes de Munster, les 17 et 18 mai 2025 où nous proposons des repas pour les exposants et tenons le bar. Nous vous solliciterons comme d'habitude pour la confection de gâteaux revendus au bar.

Encore et toujours un très grand merci pour votre soutien au nom des familles qui ont plus que jamais besoin de reconnaissance et d'accompagnement.

Recevez nos plus cordiales salutations

Le groupe solidarité de l'association Vallée de Munster en Transition

Association Vallée de Munster en Transition « Groupe Solidarité »

12 rue du presbytère 68140 Munster

Courriel: vmtsolaire@gmail.com site : www.munstertransition.org

Siret n° 798 996 690 00011



Objet : Promesse de don « 100 pour 1 »

Je soussigné(e):

m'engage moralement à verser :

la somme de € chaque mois pendant un an, à l'association « VMT » en mettant en place à cet effet un virement mensuel automatique de mon compte bancaire vers celui de l'association.

Ou un versement annuel de € (☐ chèque ou ☐ virement)

Les dons ouvrent droit à déduction fiscale de 66% des sommes versées dans la limite de 20% de vos revenus annuels imposables. Nous délivrons des reçus fiscaux en fin d'année pour les dons mensuels et à réception des dons ponctuels.

Mes coordonnées :

Adresse numérique :

Téléphone :

Adresse postale :
.....

Date et signature :

Dons en ligne par Helloasso / CB mensuel ou unique : <https://www.helloasso.com/associations/vallee-de-munster-en-transition-groupe-solidarite/formulaires/1>

RIB pour virement - Merci d'indiquer impérativement votre nom et prénom + « 100 pour 1 » comme libellé du virement

BPALC Munster/ Titulaire du compte : Association VMT SOLIDAIRE - 12 rue du presbytère 68140 Munster

IBAN	FR76 1470 7508 7431 8219 7881 988
Adresse swift (BIC)	CCBPFRPPMTZ

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
14707	50874	31821978819	88



LE PROJET LILO - NAVIGATEUR SOLIDAIRE

Utiliser internet au quotidien et soutenir le groupe VMT Solidarité ! Un moyen supplémentaire et accessible à tous de **participer à la solidarité locale**. C'est aussi une possibilité renouvelée de mettre le produit de nos actes quotidiens au service de l'aide humanitaire. Le géant « Internet » qui peut nous sembler lointain, a résolument et directement un impact sur la solidarité locale. C'est très simple utiliser, aussi performant que google et accessible à tous.

<http://munstertransition.org/wp-content/uploads/2015/01/LILO-SITE.pdf>

LA DÉFISCALISATION

L'association VMT, dont l'ensemble des actions ont été reconnues d'intérêt général par l'administration fiscale, ouvre droit à déduction fiscale. Il est important que nous communiquions un maximum sur cette possibilité autour de nous et dans nos réseaux. Le reçu fiscal est délivré en fin d'année sur demande (courrielvmt@gmail.com).

Par exemple: un don de 120 euros par an coûte au final 52,80 €/an soit 4,40 € par mois au donateur imposable. **66% des dons déductibles, limité à 20% des revenus imposables (report possible sur 5 ans).**

LIENS UTILES

Association VMT - 12 rue du presbytère 68140 MUNSTER

Découvrir le groupe solidarité et les moyens pour faire un don

www.munstertransition.org/solidarite/

Dons en ligne CB mensuel ou unique www.helloasso.com/associations/vallee-de-munster-en-transition-groupe-solidarite/formulaires/1

Facebook : www.facebook.com/MigrantsMUNSTER/ **Informations sur l'association VMT:** www.munstertransition.org